

Conseil scientifique de l'ENS ULM

20 NOVEMBRE 2017

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Stanislas LYONNET, Professeur à l'université Paris Descartes, Président du Conseil
Daphné BAVELIER, Professeure à l'université de Genève et de Rochester
Sergio CILIBERTO, Directeur de recherche au LP-ENS Lyon
Philippe DESCOLA, Professeur au Collège de France, chaire d'anthropologie
Anne EPHRUSSI, Directrice d'unité à l'European Molecular Biology Laboratory d'Heidelberg
Elisabeth GASSIAT, Professeure à l'université Paris Sud
Marie-Odile GERMAIN, Conservatrice générale au département des manuscrits BNF
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, chaire de sociologie du travail créateur (procuration à M. MEZARD à partir de 11h30)
Gretty MIRDAL, Professeure de psychologie à l'université de Copenhague

Membres nommés absents :

Thierry COQUAND, Professor at the Computer Science and Engineering Department at University of Gothenburg

Membres élus présents :

Olivier DEBARRE, Professeur des universités
Jean-Louis HALPERIN, Professeur des universités
Vincent-Mathias GIREL, Maître de conférence des universités
Stéphane TOULOUSE, Maître de conférences des universités
Anila CELA, Ingénieure d'études, recherche et formation

Membres de droit présents :

Marc MEZARD, Directeur de l'Ecole normale supérieure
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Yves LASZLO, Directeur adjoint Sciences

Membres de droit absents :

Christian LORENZI, Directeur des études Sciences
Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale de l'Ecole normale supérieure

Invités permanents :

Dorothee BUTIGIEG, Directrice des études Lettres
Dominique COMBE, Directeur des relations internationales

Collaborateurs du Directeur :

Victoire MAYOR
Françoise TARQUIS

Invités :

Isabelle KALINOWSKI
Sharon PEPERKAMP, Directrice du département d'études cognitives
Marc POREE, Directeur du département LILA

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation des PV des CS du 16 juin et du 11 septembre	3
II.	Ouvertures de postes d'enseignants chercheurs	3
III.	Focus scientifique : présentation des EUR FrontCog (Sharon Peperkamp) et Tr-Litterae (Isabelle Kalinowski)	10
IV.	Budget Recherche-Formation.....	11
V.	Congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)	12
VI.	Bilan des concours normaliens 2017	12
VII.	Cartographie des masters SHS PSL	12
VIII.	Informations PSL.....	12
IX.	Points divers	13

La séance est ouverte à 10 heures.

Aucune procuration n'a été enregistrée.

I. Approbation des PV des CS du 16 juin et du 11 septembre

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve le procès-verbal du CS du 16 juin.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Des modifications étant demandées, l'approbation du procès-verbal du CS du 11 septembre est reportée.

II. Ouvertures de postes d'enseignants chercheurs

Comme chaque année, Marc MEZARD indique que des discussions ont été menées avec l'ensemble des départements sur leurs demandes de recrutements et sur les budgets. Ces derniers feront l'objet du point IV de l'ordre du jour.

Vincent-Mathias GIREL s'étonne qu'aucun élément n'ait été transmis aux membres du Conseil scientifique sur les différents postes. En ce qui concerne les professeurs juniors, une instruction en amont est pourtant prévue dans le document de cadrage qui a été validé par les instances.

Marc MEZARD explique que pour les postes de professeurs des universités et de professeurs juniors, une présentation en séance va être effectuée par les directeurs de département. Celle-ci pourra évidemment donner lieu à des échanges.

Vincent-Mathias GIREL rappelle que les élus ont approuvé le principe des professeurs juniors, à condition qu'une évaluation puisse être menée en amont. Or celle-ci ne peut pas être réalisée si les informations sont communiquées en séance. Les exigences fixées dans le document de cadrage doivent être respectées. Le Conseil scientifique a une responsabilité d'autant plus importante qu'il s'agit d'effectuer les premiers recrutements sous ce nouveau statut. De fait, les décisions qui seront prises fixeront donc des orientations pour le futur.

Marc MEZARD prend note de la demande des élus. Il indique qu'il n'est pas opposé à sa prise en compte, même s'il rappelle que la présence des directeurs de département doit permettre de répondre à l'ensemble des questions du Conseil scientifique. Toutefois, il ne souhaite pas faire de distinction entre les statuts. Si des évolutions devaient intervenir dans la procédure, avec l'envoi d'un argumentaire écrit avant la séance, elles concerneraient donc à la fois les postes de professeurs des universités et de professeurs juniors.

Jean-Louis HALPERIN reconnaît que la présence des directeurs de département est importante. Les années précédentes, celle-ci était cependant complétée par des documents adressés aux membres du Conseil scientifique avant la séance. Ces éléments permettaient de préparer les débats. Pour les professeurs juniors, le cadre adopté par les instances prévoit expressément une instruction en amont. Il est regrettable de ne pas le respecter.

Marc MEZARD propose de passer en revue l'ensemble des postes. Le Conseil scientifique aura la possibilité de s'exprimer négativement s'il estime ne pas avoir suffisamment d'informations.

Yves LASZLO indique que sept ouvertures de postes de professeurs des universités, maîtres de conférences et professeurs juniors sont prévues en sciences. Il rappelle que ces dernières se situent en dessous des plafonds d'emploi.

- En chimie, est prévue l'ouverture d'un poste de maître de conférences en chimie des matériaux appuyée à la biomédecine.
- En informatique, est prévue l'ouverture d'un poste de professeur des universités et d'un poste de maître de conférences. Ce département doit faire face à des besoins de recrutement urgents, suite à plusieurs départs. Plus globalement, un travail est actuellement mené pour construire une vision pluriannuelle de l'emploi. Celle-ci permettra d'anticiper les volumes nécessaires et les profils recherchés à l'horizon de quatre ou cinq ans.
- En géosciences, est prévue l'ouverture d'un poste de maître de conférences en sciences de la planète, interfaces des enveloppes fluide et solide.
- En physique, est prévue l'ouverture d'un poste de professeur des universités en physique théorique. Ce poste avait en fait déjà été arbitré. Un *search committee* a déjà identifié un certain nombre de candidats possibles.
- En études cognitives, est prévue l'ouverture d'un poste de professeur junior en neurosciences cognitives. Ce statut a été privilégié par le département, car la discipline est très internationale. Par ailleurs, une demande commune pour l'ouverture d'un poste de professeur junior en philosophie analytique est portée par le DEC et le département de philosophie. Il serait affecté à l'Institut Jean Nicod.

Frédéric WORMS reconnaît que toutes les demandes des départements de lettres et de sciences sociales n'ont pas pu être satisfaites. Il indique que trois ouvertures de postes de professeurs des universités et maîtres de conférences sont néanmoins envisagées, sans compter le projet de poste de professeur junior porté en commun avec le DEC.

- En philosophie, est prévue l'ouverture d'un poste de maître de conférences en philosophie des lumières.
- En histoire et théorie des arts, est prévue l'ouverture d'un poste de maître de conférences en études théâtrales. Cette création vise à équilibrer le poids des différentes disciplines de ce département.
- En littératures et langages : est prévue l'ouverture d'un poste de professeur des universités en littérature française des XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle. Ce besoin est lié au départ à la retraite d'Isabelle Pantin, même si le rattachement du nouveau poste sera différent.

Par ailleurs, LILA et ECLA avaient envisagé la création d'un poste de professeur des universités en littérature ou en linguistique arabe, avec un enseignement de la langue. Pour le moment, le projet est suspendu, car il doit encore être approfondi, en particulier dans ses modalités de mise en œuvre. Le besoin est toutefois reconnu, avec la nécessité de préserver cette discipline suite à la disparition de Houda Ayoub.

Marc MEZARD indique que l'Ecole compte actuellement 40 professeurs et maîtres de conférences attachés, dont 30 en sciences et dix en lettres. L'objectif est d'organiser la montée en puissance progressive du dispositif, la cible étant de 50 postes, dont 34 en sciences et 16 en lettres, en régime stationnaire. La campagne 2018 devrait permettre le recrutement de six professeurs et maîtres de conférences attachés, dont un en économie, un en philosophie, un en géosciences et trois en mathématiques. Ce chiffre tient compte d'au moins une démission.

Les professeurs et maîtres de conférences attachés sont initialement recrutés pour deux ans ils peuvent ensuite exercer ces fonctions pendant 6 ans au total et exceptionnellement 10 ans.

Ce dispositif de professeurs et maîtres de conférences attachés concerne très majoritairement les chercheurs du CNRS. Plus récemment, le dispositif s'est également élargi à l'INRIA (deux postes).

Stanislas LYONNET s'enquiert des raisons de la surreprésentation des mathématiques cette année.

Yves LASZLO explique que le département de mathématiques a changé de position vis-à-vis de ce dispositif. Il a en outre décidé de s'investir dans un master PSL, ce qui exige des ressources supplémentaires.

Vincent-Mathias GIREL relève que le contexte international est extrêmement concurrentiel en informatique. Il s'étonne donc que le département n'ait pas opté pour l'ouverture d'un poste de professeur junior. Ce statut lui semble en effet particulièrement adapté pour faire face aux difficultés de recrutement que peut rencontrer cette discipline. Inversement, le choix d'ouvrir un poste de professeur junior au DEC et à l'Institut Jean Nicod soulève un certain nombre d'interrogations. Il existe un vivier national de candidats qualifiés en philosophie analytique. Vincent-Mathias GIREL souhaite donc avoir des précisions sur les raisons de l'arbitrage qui a été fait.

Yves LASZLO rappelle que le statut des professeurs juniors est une possibilité offerte aux départements. Ils ont la liberté de s'en saisir ou non. En l'occurrence, le département d'informatique a demandé l'ouverture d'un poste de maître de conférences. S'agissant du DEC et du département de philosophie, les discussions sur la nature du poste ont été longues et ont abouti à la demande de deux postes de professeurs juniors.

Frédéric WORMS explique que le choix qui a été fait ne constitue pas une restriction mais, au contraire, un élargissement du vivier de candidats. Le statut de professeur junior permet d'envisager une internationalisation contrôlée des recrutements en lettres et sciences sociales.

Jean-Louis HALPERIN regrette le report de l'ouverture d'un poste de professeur des universités au sein du département LILA et d'ECLA. Cette décision pose la question du statut de cette seconde entité, à laquelle il reste impossible d'affecter des enseignants-chercheurs. Les élus souhaitent que le sujet du statut d'ECLA soit examiné de manière approfondie lors du prochain Conseil scientifique.

Marc MEZARD est favorable à cette suggestion.

Sharon PEPERKAMP présente le poste de professeur junior en neurosciences computationnelles.

Un poste de maître de conférences avait été créé en 2006 pour assurer l'enseignement des neurosciences computationnelles au sein du Cogmaster et renforcer la recherche dans ce domaine.

Christian Machens avait été recruté en 2007. Il a développé plusieurs cours introductifs qui étaient très appréciés par les étudiants du Cogmaster mais également par les étudiants d'autres départements. Il a toutefois demandé une mise en disposition en 2011, avant de démissionner en 2016. Depuis quelques années, l'activité est assurée par des chercheurs du CNRS et des post-docs avec charge d'enseignement.

Le professeur junior qui sera recruté aura pour mission d'enseigner les neurosciences computationnelles au sein du Cogmaster, de coordonner un parcours et de développer des liens avec d'autres disciplines. Il devra proposer des cours ouverts aux étudiants de différents départements. Il devra en outre développer un programme de recherche indépendant au sein du laboratoire de neurosciences cognitives.

Les neurosciences computationnelles sont une discipline en pleine expansion. L'objectif est d'attirer des candidats dynamiques et à fort potentiel. Des profils de très haut niveau ont déjà manifesté de l'intérêt pour rejoindre l'Ecole. Cependant, l'absence de progression de carrière pour les maîtres de conférences et le niveau de salaire relativement bas pour les professeurs des universités n'ont pas permis d'aboutir. De nombreux postes sont potentiellement ouverts dans le monde. Il est donc indispensable de proposer des conditions tenant compte de cette concurrence. Le statut de professeur junior devrait le permettre.

Il est également envisagé d'ouvrir un poste de professeur junior en philosophie analytique avec une affectation à l'Institut Jean Nicod.

Lors de sa création, le DEC avait bénéficié d'un poste de PRAG/AGPR pour assurer l'enseignement et l'encadrement des étudiants dans les disciplines littéraires relevant de son périmètre, en l'occurrence la philosophie et la linguistique.

Le DEC ayant obtenu la création de postes d'enseignants-chercheurs en linguistique, le poste de PRAG/AGPR a été recentré sur la philosophie analytique. D'une durée de trois ans renouvelables deux fois, celui-ci a toutefois disparu au mois de septembre 2016. Michael Murez, qui en était le dernier titulaire, a bénéficié d'un CDD de chercheur avec charge d'enseignement. Il a été remplacé, dans les mêmes conditions, par François Kammerer depuis la rentrée dernière.

Afin d'assurer une plus grande continuité, le DEC et le département de philosophie ont conjointement demandé l'ouverture d'un poste de professeur junior.

Le professeur junior qui sera recruté sera responsable de la filière « philosophie » du Cogmaster et de trois UE introductives du Cogmaster et du Philmaster. Il devra coordonner les mini-stages de recherche des étudiants de L3 et de M1 et le parcours philosophique de l'Institut Jean Nicod. Il se verra également confier la finalisation du parcours de spécialité en philosophie du langage et de l'esprit du futur master de PSL, dont l'ouverture est prévue à la rentrée prochaine. Ce dernier ciblera un recrutement en majorité international, ce qui nécessitera de tisser des liens formels avec des établissements étrangers.

Il a été décidé de privilégier le statut de professeur junior, car le vivier est principalement international. La philosophie analytique est en effet peu représentée au sein des universités françaises. Les ressources sont concentrées au CNRS et à l'Institut Jean Nicod. La réputation de ce dernier est très attractive pour des candidats étrangers et permettrait de profiter des opportunités liées au contexte actuel du marché de l'emploi dans un certain nombre de pays.

L'ouverture d'un poste de maître de conférences traditionnel n'ouvrirait pas autant de possibilités, car ce statut est équivalent ou inférieur à celui dont bénéficient déjà les candidats ciblés. Il offre en outre des perspectives de carrière réduites.

Vincent-Mathias GIREL constate que les missions d'enseignement en philosophie analytique semblent correspondre à un poste de maître de conférences à temps plein. Or un poste de professeur junior s'accompagne théoriquement d'une décharge conséquente au bénéfice de la recherche. Par ailleurs, Vincent-Mathias GIREL demande des précisions sur l'évaluation du vivier. Il rappelle que quelles que soient ses qualités, l'Institut Jean Nicod n'est pas le seul centre à enseigner la philosophie analytique en France.

Sharon PEPERKAMP reconnaît que la charge pédagogique peut sembler importante mais explique que celle-ci est constituée de nombreuses tâches de coordination. Un travail de mise en place sera effectivement nécessaire. Toutefois, l'organisation devrait ensuite se stabiliser et permettre de renforcer la place de la recherche.

Le vivier n'a pas été ~~chiffre-évalué~~ mais les candidats potentiels sont nombreux. L'objectif est d'attirer des personnes qui ont déjà une expérience de plusieurs années après la thèse et qui souhaitent s'implanter en France, après avoir été formées à l'étranger ou y avoir passé quelque temps.

Pierre-Michel MENGER constate que les deux cas de figure qui ont été présentés sont très différents, notamment en ce qui concerne la taille du vivier. Le statut de professeur junior semble être une solution pour procéder à des ajustements dans les conditions proposées et, ainsi, répondre aux tensions qui peuvent s'exercer et à la concurrence internationale. Dans ce contexte, se pose toutefois la question de l'avenir des postes de maître de conférences dans l'architecture générale des emplois.

Marc MEZARD rappelle que beaucoup de débats ont déjà eu lieu sur le statut de professeur junior en Conseil scientifique et en Conseil d'administration. Il s'agit d'une procédure de « tenure track ». L'objectif est de recruter des professeurs en CDI, en cherchant des personnes susceptibles d'obtenir leur habilitation au cours des prochaines années.

Le statut de maîtres de conférences n'est pas menacé, comme l'attestent cinq demandes d'ouvertures de postes, émanant à la fois de départements scientifiques et littéraires.

Un certain nombre de maîtres de conférences de l'Ecole ont réagi à la création du statut de professeur junior et ont exprimé des inquiétudes. Marc MEZARD assure qu'il y a été sensible. Un dispositif sera donc mis en place à l'intention des MCF pour les décharger temporairement de leur service d'enseignement en vue de leur permettre de préparer leur habilitation.

Les maîtres de conférences ont vocation à devenir professeurs des universités, ce qui est largement le cas dans les faits. Il semble néanmoins souhaitable d'élargir les profils de recrutement.

Contrairement à ce qui a pu être dit, le statut de professeur junior ne représente pas du tout un développement de la précarité. Au contraire, il permet de s'inscrire dans la durée. Ce recrutement en CDI offre beaucoup plus de garanties que l'accumulation de post-docs.

Pierre-Michel MENGER souligne que la compétition internationale a des impacts plus forts dans les disciplines en tension. L'évolution de l'architecture générale des emplois suppose cependant une réflexion permanente. Il est important d'avoir une attitude offensive, tout en ayant conscience des enjeux liés aux choix qui sont effectués.

Jean-Louis HALPERIN s'enquiert du niveau de rémunération envisagé pour les postes de professeurs juniors.

Yves LASZLO répond que celui-ci dépendra des profils. Des limites sont toutefois fixées par les textes.

Afin de se positionner, Jean-Louis HALPERIN estime que le Conseil scientifique devrait disposer d'éléments plus précis dans ce domaine.

Marc MEZARD indique qu'il est impossible d'apporter davantage d'informations sans connaître les candidats. Il existe un cadre de référence voté en Conseil scientifique et en Conseil d'administration. Celui-ci sera respecté. En revanche, le positionnement des futurs professeurs juniors en son sein dépendra de leur profil.

Jean-Louis HALPERIN se félicite que le cadre de référence soit respecté. Il constate cependant que la procédure n'a pas été suivie concernant l'instruction des ouvertures de postes en amont. Pour cette raison, il annonce qu'il votera négativement sur ces dernières.

Gretty MIRDAL lui demande de détailler ses inquiétudes quant à la création de postes professeurs juniors.

Jean-Louis HALPERIN explique qu'il s'agit d'un nouveau mode de recrutement. Même si les élus ont souhaité adopter une attitude constructive, le sujet reste très sensible pour les personnels. Il n'est pas question de refuser toutes les innovations et de s'arc-bouter sur le statut. Néanmoins, il est regrettable que la procédure, qui avait pourtant donné lieu à des engagements communs, n'ait pas été respectée. Pour l'un des postes, Jean-Louis HALPERIN souligne en outre que l'absence de vivier national fait débat.

Yves LASZLO précise que les textes donnent la possibilité d'ouvrir un poste de professeur junior s'il existe un vivier largement international.

Olivier DEBARRE estime que ce dernier existe forcément.

Yves LASZLO le conteste. Il indique en effet que certaines disciplines sont avant tout françaises.

Vincent-Mathias GIREL maintient cependant que la dimension internationale est toujours présente. Par conséquent, cet argument pourrait être généralisable à l'ensemble des recrutements.

En l'occurrence, s'agissant du poste rattaché à l'Institut Jean Nicod, Frédéric WORMS explique que l'enjeu est surtout de renforcer l'ouverture. Le vivier national ne sera évidemment pas exclu. Le statut qui a été privilégié permettra cependant d'attirer aussi des candidats étrangers ou qui ont quitté la France et qui souhaiteraient y revenir.

Marc MEZARD indique que la procédure de présentation des ouvertures de postes de professeurs juniors a été calée sur celle des professeurs d'université. Si celle-ci ne satisfait pas les élus, il n'est pas opposé à revoir le calendrier de demande de moyens, qui pourrait débuter avant l'été. Pour sortir des difficultés, il propose par ailleurs de reporter au prochain Conseil scientifique le vote sur les deux postes de professeurs juniors. En cas d'adoption, ils seront ensuite ouverts au fil de l'eau. En ce qui concerne l'ouverture internationale des recrutements à l'Ecole, il souhaite qu'une enquête à ce sujet soit présentée lors d'un prochain CS.

Marc POREE présente le poste de professeur des universités en littérature française du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle.

La personne qui sera recrutée aura un rôle majeur à jouer dans le regroupement des trois masters actuels dans le cadre de PSL. La transformation devra intervenir rapidement mais sera relativement complexe.

Les principales missions du poste consisteront à encadrer et orienter les étudiants du département LILA, qui sont environ une centaine. La participation à la préparation aux agrégations, notamment de lettres modernes, sera également essentielle. Il faudra en outre maintenir et développer la recherche de la partie classique, prolonger la coopération avec d'autres départements de l'Ecole et assurer un certain nombre de responsabilités administratives.

A terme, la personne qui sera recrutée pourrait être amenée à diriger le département LILA.

Stanislas LYONNET se demande s'il est nécessaire d'envisager une telle perspective dès le recrutement.

Marc POREE estime en tout cas indispensable de préciser que les responsabilités administratives constituent une dimension importante du poste. Les candidats devront en avoir conscience.

Vincent-Mathias GIREL rappelle que la clause de rapprochement de conjoint s'applique toujours. Compte tenu du caractère crucial de ce poste pour le département LILA, il insiste sur la nécessité de prendre les garanties nécessaires.

Marc POREE reconnaît qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation.

Marc MEZARD explique que la seule manière de répondre à cette problématique est d'être assez précis dans la description du profil recherché.

En ce qui concerne l'informatique, Yves LASZLO explique que le directeur du département, David Pointcheval, n'a pas pu être présent. Il explique que des départs majeurs sont intervenus. En outre, Stéphane Mallat poursuit ses activités de recherche mais n'assure plus d'enseignement. Il devient donc urgent d'effectuer des recrutements.

Quelques incertitudes demeurent sur la capacité de l'Ecole à recruter un professeur des universités en informatique. Si le vivier s'avère insuffisant et qu'aucun candidat du niveau requis n'est identifié, le poste restera vacant.

Au regard de ces seules explications, Olivier DEBARRE estime que le Conseil scientifique peut difficilement se prononcer sur l'ouverture des postes en informatique. Il regrette l'absence de David Pointcheval, qui ne permet pas d'obtenir des informations plus précises sur les choix qui ont été effectués et les profils recherchés.

Marc MEZARD explique que David Pointcheval devait initialement être présent. Le département d'informatique se trouve actuellement dans une situation d'urgence. S'il ne peut pas obtenir rapidement des ressources complémentaires, son activité devra cesser. Il n'est pas possible d'envisager un report de la décision de plusieurs mois.

Vincent-Mathias GIREL comprend la situation particulière du département d'informatique. Pour l'avenir, il suggère toutefois de définir une fiche type mentionnant, pour chacun des postes dont l'ouverture est envisagée, une description du profil, du vivier, etc. Le document pourrait être communiqué en amont au Conseil scientifique. Ainsi, celui-ci disposerait d'un minimum d'éléments pour éclairer leur décision, même si les directeurs de département ne peuvent pas participer à la réunion.

Marc MEZARD s'engage à ouvrir une réflexion sur l'évolution de la procédure à suivre en matière d'ouvertures de postes.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve les ouvertures de trois postes de professeurs d'université et de cinq postes de maîtres de conférences.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Marc MEZARD indique que les ouvertures de postes de professeurs juniors seront de nouveau inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil scientifique.

Par ailleurs, le département de mathématiques devra, dans le futur, s'insérer dans le cadre général, avec une présentation des ouvertures de postes devant le Conseil scientifique. Jusqu'à présent, il bénéficiait d'un régime particulier, lié au fait que les recrutements y sont effectués pour une durée maximale de dix ans.

III. Focus scientifique : présentation des Écoles Universitaires de Recherche (EUR) FrontCog (Sharon Peperkamp) et Tr-Litterae (Isabelle Kalinowski)

Sharon PEPERKAMP explique que l'EUR FrontCog est monosite, puisqu'elle est localisée au sein du département d'études cognitives de l'École.

Le département d'études cognitives est interdisciplinaire et se situe aux interfaces des humanités, des sciences sociales, des sciences de la vie, de l'ingénierie et de l'informatique. Il compte une soixantaine d'enseignants et enseignants-chercheurs et accueille de 20 à 25 nouveaux doctorants par an. Il est partenaire du Cogmaster et du Philmaster et dispose d'un Labex, qui sera fusionné avec l'EUR.

L'objectif de FrontCog est d'augmenter l'attractivité de la formation au niveau du master et du doctorat. Pour y parvenir, la stratégie adoptée consiste à essayer de combiner les caractéristiques essentielles des meilleurs programmes étrangers avec le modèle français de collaboration interinstitutionnelle.

Des bourses de cinq ans couvrant le master et le doctorat, probablement au nombre de quatre par an, seront proposées aux meilleurs étudiants. Les changements intervenus dans le calendrier de la Sélection internationale (SI) permettront à l'École d'être compétitive vis-à-vis des établissements étrangers, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. En effet, le processus de recrutement intervenait trop tardivement.

L'offre de cours sera enrichie et la formation dans le domaine des sciences des données renforcée, notamment dans le cadre de projets menés par PSL.

La recherche appliquée sera par ailleurs développée, en renforçant les liens avec des partenaires industriels. En effet, les étudiants ne doivent pas uniquement être préparés à des carrières académiques.

La gouvernance de l'EUR s'articulera autour d'un conseil exécutif, d'un conseil pédagogique, d'un comité de pilotage et d'un scientific advisory committee qui effectuera une visite tous les cinq ans.

Un projet de budget a été établi mais tous les arbitrages n'ont pas encore été effectués. A ce stade, les ressources dont FrontCog pourra bénéficier ne sont donc pas précisément connues. Une partie viendra en outre du Labex.

Marc MEZARD souligne que moins de 30 projets d'EUR ont été acceptés sur plus de 200 présentés. Au sein de PSL, seulement deux ont été retenus : FrontCog et TransLitterae, portés par l'ENS.

Vincent-Mathias GIREL note qu'environ 1/7^{ème} du budget prévisionnel de FrontCog est consacré à la gouvernance. Il s'enquiert de la nature de ces dépenses.

Sharon PEPERKAMP répond qu'il s'agit principalement de la masse salariale (CDD, primes, etc.). Cette enveloppe vise également à financer des déplacements.

Isabelle KALINOWSKI explique que l'EUR TransLitterae s'inscrit dans la continuité du Labex TransferS.

Les financements accordés sont sur le long terme, puisqu'ils ont un horizon de dix ans. Cette visibilité est extrêmement importante, car elle permet d'envisager des synergies entre les parties prenantes et de susciter de nouvelles dynamiques. De ce point de vue, l'expérience des Labex a

été très positive. Elle montre que les résultats dépassent ceux qui auraient pu être obtenus par la seule addition de leurs composantes.

Les EUR ont une vocation plus large que les Labex, puisqu'elles doivent permettre une meilleure intégration entre la formation et la recherche.

TransLitterae regroupe huit masters, plus de dix laboratoires et une école doctorale. Un certain nombre de ces composantes se situent au sein de l'ENS mais d'autres membres de PSL interviennent également, comme l'EHESS, l'Ecole des Chartes ou le Collège de France. Le projet est très vaste, puisqu'il concerne environ 300 chercheurs et enseignants-chercheurs.

L'octroi de tous les financements sera soumis à des appels à projets. Il aura comme condition de tenir compte des thématiques prioritaires de l'EUR et d'intégrer des liens entre l'enseignement et les laboratoires.

L'ouverture internationale constitue un point d'attention. TransLitterae proposera une année de M3 pour des étudiants étrangers souhaitant s'engager dans un doctorat, sans avoir une connaissance suffisante du système pour le faire immédiatement.

TransLitterae s'intégrera dans les structures existantes. L'EUR restera un dispositif souple et incitatif. De ce point de vue, l'approche est très différente de celle de FrontCog.

La gouvernance n'a pas encore été définie de manière précise, puisque les EUR n'existeront qu'à partir du 1^{er} janvier 2018. Elle devrait toutefois reposer sur un conseil regroupant l'ensemble des composantes, d'un conseil scientifique international et d'un bureau permettant d'assurer l'efficacité du projet.

Les budgets des EUR intégreront les ressources de fonctionnement des Labex. Isabelle KALINOWSKI se dit donc raisonnablement optimiste quant à la possibilité de disposer des moyens demandés. Elle reconnaît cependant qu'aucun chiffre précis n'a encore été annoncé.

Marc MEZARD note que les projets qui ont été retenus sont ceux qui étaient présentés comme des graduate schools. Il signale que l'Ecole d'Economie de Paris, dont l'ENS est co-tutelle, a également obtenu une EUR. Un nouvel appel d'offres sera organisé dans le courant de l'année 2018.

IV. Budget Recherche-Formation

En sciences, Yves LASZLO indique que le budget d'enseignement ne constitue que 10 à 15 % des ressources des laboratoires mais souligne que cette contribution est néanmoins essentielle. Celle-ci représente un effort majeur de l'Ecole. Au global, celui-ci est stable par rapport à l'année précédente. L'investissement en documentation paraît en légère augmentation mais cette évolution est en fait liée à des réaffectations. Certains abonnements étaient en effet portés par la bibliothèque des lettres.

Le budget s'élève au total à 2,715 millions d'euros. Il intègre la taxe d'apprentissage. Celle-ci atteint 60 000 euros, en augmentation de 15 000 euros par rapport à l'an passé.

Quelques redéploiements ont été réalisés pour des opérations spécifiques, comme la montée en puissance de l'unité partagée avec l'ESPCI en chimie ou le recrutement d'un professeur en astrophysique. Des baisses ont, en revanche, été opérées sur les financements des agrégations de chimie et de physique.

L'objectif est de développer des plateformes de gestion partagées pour optimiser l'utilisation des moyens.

Bien que les sujets financiers relèvent du Conseil d'administration, Vincent-Mathias GIREL regrette qu'aucun document n'ait été transmis au Conseil scientifique avant la séance. L'absence de support complique en effet la discussion.

Frédéric WORMS indique qu'aucune variation significative n'est à signaler en ce qui concerne les lettres. Sauf sur quelques points qui y avaient été explicitement mentionnés, les soutiens dont pourra bénéficier l'EUR TransLitterae n'ont pas été intégrés. Ils permettront donc d'insuffler une dynamique supplémentaire.

Marc MEZARD précise que le budget 2018 de l'ENS repose sur une hypothèse de stagnation de la subvention pour charge de service public. Il rappelle que celle-ci a baissé en 2012 et que le retard n'a jamais été rattrapé.

Les tableaux budgétaires sciences sont présentés et commentés en séance. Tous les tableaux (sciences et les lettres) seront adressés au Conseil scientifique à l'issue de la séance. Ils sont encore susceptibles de connaître des évolutions lors de leur passage au Conseil d'administration.

Daphné BAVELIER demande si une mutualisation est mise en œuvre avec PSL pour les bibliothèques, notamment pour éviter les doublons.

Marc MEZARD explique qu'une réflexion est en cours sur les abonnements électroniques. Le sujet pose toutefois un certain nombre de difficultés. Il n'est pas certain que la mutualisation se traduise par des économies. Des négociations avec les principaux éditeurs sont également menées au niveau du ministère. Leur issue n'est pas encore connue mais les discussions semblent très tendues. Marc MEZARD propose de revenir sur le sujet de manière plus détaillée lors d'un prochain Conseil scientifique.

V. Congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)

Marc MEZARD indique que l'Ecole souhaite accompagner les maîtres de conférence rédigeant leur habilitation. Un dispositif de CRCT permettra aux départements de continuer à assurer leurs enseignements.

Les CRCT seront accordés en fonction des demandes et pourront, chaque année, représenter jusqu'à un semestre par département.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve les CRCT aux maîtres de conférence rédigeant leur habilitation.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

VI. Bilan des concours normaliens 2017

L'examen de ce point est reporté.

VII. Cartographie des masters SHS PSL

L'examen de ce point est reporté.

VIII. Informations PSL

Marc MEZARD indique que le processus de recherche du nouveau président de PSL a été efficace. L'élection a pu se tenir dès le mois de septembre et Alain Fuchs a pris ses fonctions le 24 octobre. Cette rapidité était indispensable compte tenu des prochaines échéances.

PSL s'est porté candidat pour l'achat des locaux d'AgroParisTech rue Claude Bernard dans le 5^{ème} arrondissement. Environ 20 000 mètres carrés sont disponibles et le projet consisterait à créer 10 000 mètres carrés supplémentaires.

S'agissant du passage devant le jury Idex, le cadre de la réponse imposé par le jury est extrêmement contraint. Pour contourner cette difficulté, l'une des solutions est de rédiger des statuts. Ces derniers permettront de traduire l'accord politique signé au mois de janvier et validé par l'ensemble des Conseils d'administration. Des travaux ont donc été engagés en ce sens.

Les juristes ont relevé que la distinction entre des établissements membres et des établissements associés était compliquée pour la création d'un établissement public. *A priori*, ce dernier n'intègrerait donc que les premiers, malgré l'existence de liens très forts avec les seconds.

Le projet reposerait sur une université de neuf membres : l'Ecole des Chartes, Chimie ParisTech, l'ENS, l'EPHE, l'Institut Curie, l'Observatoire de Paris, l'ESPCI et l'Université Paris Dauphine. Seraient associés le Collège de France, les cinq écoles de création artistique l'Ecole française d'Extrême-Orient, l'IBPC et la Fondation Louis Bachelier. L'EHESS doit élire un président dans les prochains jours et devra ensuite se positionner.

La forme juridique retenue pourrait être celle d'un grand établissement, afin de disposer de suffisamment de souplesse dans la gouvernance.

La composition du Conseil d'administration reste un symbole important. Celui-ci pourrait être constitué d'un représentant de chacun des membres et de trois représentants pour l'ensemble des établissements associés. Le collège d'élus serait de taille équivalente. Il s'y ajouterait sept ou huit personnalités qualifiées.

Des discussions sont également en cours sur les missions et la composition du sénat académique.

Philippe DESCOLA demande si le jury de l'Idex aboutira forcément à une pérennisation de PSL.

Marc MEZARD estime qu'un nouveau prolongement de la phase probatoire actuelle n'est pas envisageable. Le projet est aujourd'hui suffisamment clair.

Gretty MIRDAL demande si le document qui doit être transmis au jury d'Idex peut être rédigé sans connaître la décision de l'EHESS.

Marc MEZARD le confirme. PSL est viable avec ou sans l'EHESS.

Frédéric WORMS signale que le projet PSL SHS se construit très positivement.

IX. Points divers

Marc MEZARD indique qu'il a sollicité le Conseil scientifique par voie électronique pour la remise d'un doctorat honoris causa au gouverneur de Californie Jerry Brown. Il souligne que les 14 votants se sont tous prononcés positivement. La cérémonie devrait être organisée le 13 décembre, à l'occasion de son passage à Paris.

Depuis 2003, 16 doctorats honoris causa ont été décernés. Seulement trois femmes sont parmi les lauréats. Marc MEZARD souhaiterait donc obtenir des propositions permettant un rééquilibrage.

Vincent-Mathias GIREL regrette que le Conseil scientifique ne dispose pas d'un rapport d'expertise sur les propositions de doctorat honoris causa.

Marc MEZARD rappelle qu'il ne s'agit que d'une distinction honorifique.

Par ailleurs, M. MEZARD informe les membres du Conseil qu'ils pourront éventuellement être sollicités lors de la visite de l'HCERES, qui se déroulera au mois de mars.

La séance est levée à 13 heures 25.


